

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Au début d'une longue campagne

Ce n'était pas gagné. L'initiative «Ecole 2010» accumulait les difficultés: un texte rédigé de toutes pièces, extrêmement long et détaillé, technique par endroits, un public, notamment enseignant, trompé par une apparence de paix scolaire et, sur le plan politique, un lancement intervenant un bon mois trop tard de l'avis des connaisseurs (mais je connais des connaisseurs qui ont modifié leur avis!). Le résultat brut de seize mille signatures récoltées est d'autant plus remarquable.

Cet aboutissement montre que les auteurs de l'initiative se battent pour quelque chose d'essentiel à leurs yeux et qu'ils sont prêts à y mettre le temps, l'argent et la peine qu'il faudra. Il révèle aussi que la méfiance de la population est profonde à l'égard des incessantes réformes de l'Ecole vaudoise. Lors du dernier stand qu'ils ont tenu à Lausanne, les initiateurs n'avaient même plus besoin de héler les passants, qui se pressaient spontanément pour apposer leur griffe. De même, nos collaborateurs qui ont récolté des signatures à l'Université les obtenaient sans problème quand ils disaient, à juste titre, qu'il s'agissait d'une remise en question d'EVM.

C'est une très grande sottise de dire, en levant vertueusement les yeux au ciel, que cette initiative «relance la guerre scolaire», comme si les auteurs de l'initiative étaient des boute-feux irresponsables. La «guerre scolaire» n'a

jamais cessé. A la suite du retrait de l'initiative pour le retour aux notes, le combat avait provisoirement perdu son caractère public. Mais les réformateurs n'en continuaient pas moins de mettre en place la filière unique, réforme majeure, par l'unification de la formation HEP et la mise en condition psychologique de la population. C'est à eux et à eux seuls que la prétendue «paix» profitait. Il était dans le cours des choses que des enseignants et des parents reviennent à la charge sur le plan politique. La guerre scolaire n'est pas «relancée», elle est redevenue visible, voilà tout.

Une très longue et difficile campagne commence dès aujourd'hui. Les angles d'attaque sont nombreux. La situation actuelle doit faire l'objet d'un constat détaillé et les effets réels d'EVM doivent être comparés avec les promesses de ses partisans. Il faudra reprendre les présupposés philosophiques, épistémologiques et pédagogiques des réformateurs et démontrer leur fausseté. Il faudra aussi dédramatiser l'échec scolaire et revenir sur l'importance des évaluations chiffrées et des moyennes. Il faudra encore préciser le rôle des parents et des enseignants dans l'éducation des enfants. Il faudra définir les relations justes entre l'école et la vie après l'école. A ce sujet, nous attendons que l'initiative soit l'occasion pour ses auteurs de réaffirmer l'éminente dignité des métiers de l'agriculture, de l'artisanat, de l'in-

dustrie, du commerce et des services, et, par conséquence immédiate et nécessaire, l'éminente dignité des filières qui y conduisent, même si elles ne sont pas universitaires.

Les réformateurs scolaires s'appuyant souvent sur ce qui se fait à l'étranger, en Finlande ces temps-ci, il faudra aussi leur répondre sur ce plan. Les expériences françaises, qui nous sont plus proches, sont pleines d'enseignements.

Il faudra encore convaincre une grande masse d'enseignants qui s'illusionnent sur l'étendue de leur autonomie professionnelle: «Quand je ferme la porte de ma classe, c'est moi le patron!» disent-ils pour justifier leur refus de participer à la bataille qui s'annonce. La formule n'est pas fautive, mais tout de même un peu courte. Il n'est pas indifférent de savoir comment la classe est composée et à quoi elle est censée conduire les élèves. Et ça, c'est de l'autre côté de la porte que ça se décide! On attend donc des enseignants qu'ils interviennent aussi en dehors de leurs classes. Il y a des choses qu'ils sont seuls à pouvoir dire, dans le choix du nombre de filières, par exemple, dans la conception des méthodes et des manuels ou dans le rôle des notes. Cela fait partie intégrante de leur responsabilité.

Pour l'heure, deux dangers principaux menacent l'initiative. La Constitution donne un délai de deux ans à l'Etat pour la soumettre au vote du

peuple et l'on peut craindre que les réformateurs ne mettent à profit ce délai pour prendre une série de décisions irréversibles, notamment en matière de filière unique. Il est impératif, sauf à bafouer l'esprit des institutions, que l'initiative exerce un effet suspensif intégral sur les travaux de réforme. Tant le Grand Conseil que le Comité d'initiative doivent s'en assurer.

M^{me} Lyon et ses communicateurs, rompus aux manœuvres d'encercllement et de séduction, annoncent qu'ils vont ouvrir grand le dialogue avec les responsables de l'initiative. Cela signifie qu'ils s'efforceront d'obtenir un retrait moyennant quelques engagements qu'Harmos (concordat suisse sur l'harmonisation de l'école obligatoire), interprété de façon adéquate, leur permettra de ne tenir que provisoirement. M. Daniélou, président de la Société pédagogique vaudoise qui est favorable à la filière unique jusqu'à la fin de la huitième (!), annonce une éventuelle «contre-initiative» si ces tractations ne débouchent pas sur un compromis recevable.

Mais les tentatives de séduction, les promesses et les menaces ne peuvent rien contre ce fait: «Ecole 2010» forme un tout cohérent qui a l'ambition de remplacer la loi scolaire actuelle. On ne peut découper ce projet en tranches. L'initiative doit être proposée au peuple dans toute son ampleur, à prendre ou à laisser.

OLIVIER DELACRÉTAZ

Aspects de la vie vaudoise

L'art du découpage

(fm) On sait que l'art du découpage sur papier est une spécialité du Pays-d'Enhaut. Le premier maître en la matière fut J.-J. Hauswirth (1809-1871). Lui a succédé au XX^e siècle un autre artiste, Louis Saugy (1871-1953), qui fut d'abord facteur. Lors de ses courses, il observait, dans les chalets, les tableaux de son maître Hauswirth, ce qui lui donna «l'idée de continuer cet art si typiquement de chez nous». Le Musée du Vieux Pays-d'Enhaut à Château-d'Oex lui consacre une exposition réunissant une trentaine de tableaux, pour la plupart restés en mains privées. [Exposition jusqu'au 2 mars 2008; ouverture du mardi au dimanche de 14h00 à 17h00]

Une bible sur Avenches

(fm) Bien connu pour son ouvrage sur *Les temples vaudois* (1989) ou pour les trois volumes des *Monuments d'art et d'histoire de la Suisse* consacrés à Lausanne, Marcel Grandjean, ancien professeur d'histoire de l'art à l'Université de Lausanne, ne se préoccupe pas de retraite, puisqu'il vient de publier un monumental livre de 650

pages sur Avenches, fruit d'un travail de bénédictin de 7 ans (dépouillement des vieux plans, étude des rues, des maisons, etc.). Si on connaît plutôt bien la période romaine, les siècles suivants l'étaient de manière fragmentaire; M. Grandjean, lui, «a tout repris depuis l'Antiquité jusqu'au début du XX^e siècle» pour établir une synthèse qui devrait faire date. [Marcel Grandjean, *Avenches. La ville médiévale et moderne. Urbanisme, Arts et Monuments*, Documents du Musée romain d'Avenches 14, 2 volumes, 612 pages, 749 illustrations. Prix: 85 Frs + 9 Frs de port. Commande auprès de la Fondation de la Cité d'Avenches, 1580 Avenches]

Hommage aux vignerons de Champagne

(fm) Après les fêtes de fin d'année où le champagne (français!) a coulé certainement à flots, il est bon de rendre hommage à la ténacité des vignerons du village (vaudois!) de Champagne et à son comité d'action pour la défense de l'appellation. Cela fait cinq ans que le vin de Champagne (dont le blanc est bien du chasselas et

non du champagne...) ne peut porter son nom, à la suite des accords bilatéraux entre la Suisse et la Communauté européenne, les producteurs du célèbre vin à bulles français s'étant montrés très sourcilieux sur la protection de leur appellation. Bien qu'il ait été débouté par le Tribunal de première instance des Communautés européennes, le comité d'action poursuit la procédure en utilisant une nouvelle piste: une réglementation mondiale sur les homonymies; une exception d'homonymie pourrait en effet être demandée par le Conseil d'Etat vaudois à la Commission européenne. Pour cela, il faudrait que ce dernier revoie sa législation sur les AOC. Et si cette demande d'exception était refusée? Le comité utilisera encore d'autres pistes. On connaissait les irréductibles Gaulois, il faudra compter désormais sur les irréductibles Vaudois et leur potion non moins magique...

Une initiative bienvenue

(fm) Saluons l'initiative de la municipalité de Vallorbe de créer un concours lyrique international en

hommage à Marcello Viotti, chef d'orchestre né dans la cité du fer en 1954 et décédé au faite de sa gloire dans le courant du mois de février 2005. Directeur musical, au moment de son décès, du théâtre de la Fenice à Venise, chef invité de prestigieuses maisons d'opéras (Metropolitan de New York, Bruxelles, Zurich) ou d'orchestres comme le Philharmonique de Vienne, Viotti aimait le répertoire lyrique, et c'est son épouse qui a suggéré à la municipalité l'idée d'un concours d'airs d'opéras français et italiens, concours qui se déroulera, avec l'appui de la chaîne Espace 2 de la Radio suisse romande, du Conservatoire et de l'Orchestre de chambre de Lausanne, du 20 au 23 septembre à Lausanne, Vallorbe ne disposant pas des infrastructures nécessaires à l'organisation d'une telle manifestation; de plus, il est plus facile, pour un chanteur américain ou japonais, de situer la capitale vaudoise que la cité du fer... Toutefois, le lancement de la manifestation se déroulera à Vallorbe le 19 septembre, et le vainqueur devra y donner un concert.

Préjugés contre la Russie

On appelle préjugé une opinion généralement reçue et adoptée sans examen. Dans l'opinion publique internationale, que les Etats, à notre époque médiatisée, se disputent autant que n'importe quel territoire, les préjugés jouent un rôle décisif. L'affaire des fonds en déshérence a montré comment une campagne médiatique pouvait faire céder un Etat. Un complot de journalistes n'est pas nécessaire pour exercer ce genre de pressions. Il suffit que les gouvernements, par exemple, utilisent leur crédit et la complaisance paresseuse de leurs interlocuteurs – les médias – pour accuser un adversaire. Ces accusations deviennent rapidement des idées reçues.

On le voit en Occident à l'égard la Russie¹. Prenons le *Temps* du 4 décembre 2007. En page 5, un article sur les élections législatives russes s'intitule (avec guillemets): «*Sans abus, Poutine aurait récolté 35 à 40% des voix. Un socle solide*». Le titre cite le conseiller national Andreas Gross, envoyé dans l'Oural comme observateur du Conseil de l'Europe. Le parti de Vladimir Poutine, Russie Unie, a remporté le scrutin. M. Gross dénonce un verrouillage, lit-on plus bas. Notez qu'avant d'entamer l'article, le lecteur sait que les «abus» du président russe sont une vérité acceptée. On ne dit pas «il y a eu des abus». On fait un pas de plus en spéculant sur ce qui se serait passé si ces abus n'avaient pas eu lieu. C'est donc que leur existence est incontestée. Or cela reste un préjugé, même si tous les médias le répètent. Le lecteur, qui n'est pas en Russie et ne connaît probablement pas de Russes, ne peut vérifier l'allégation.

L'article poursuit: *Russie Unie a obtenu 64% des voix aux législatives, mais en Tchétchénie, le score a atteint... 99%*. Ici les points de suspension expriment l'ironie du journaliste, sous-entendu: ce scrutin est une farce. Nouveau préjugé: rappelons que la république russe de Tchétchénie a connu deux guerres en moins de quinze ans, dont la dernière s'est terminée en 2006 et a fait des milliers de morts. Des combats sporadiques ont encore lieu. On peut comprendre que le président tchétchène, représentant la liste de Russie unie, ne veuille pas de partis d'opposition dans cette région instable.

Continuons: *L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a dénoncé lundi un «abus de pouvoir». L'opposant Garry Kasparov a qualifié le scrutin d'«élections les plus malhonnêtes» de «l'histoire moderne de la Russie». De nombreux cas de fraude ont été*

rapportés. Berlin, Londres, Washington ou encore Varsovie ont fait part de leur «inquiétude». Préjugé du fait que la Russie est un lieu de non-droit où la démocratie est déficiente², le *Temps* reprend à son compte les critiques émises par d'autres Etats «plus évolués», sans s'interroger sur les motifs de cette ingérence.

L'article ne donne pas la parole au gouvernement russe. En revanche un de ses opposants, M. Kasparov, est cité. Bien sûr, s'il s'exprime de manière aussi violente sans risquer sa santé, c'est que la liberté d'expression existe en Russie. Mais le journaliste ne voit même pas la contradiction, tant il est prévenu contre M. Poutine.

Puis vient l'interview de M. Gross. On se dit que lui, au moins, s'est rendu sur place. Nous en reproduisons un large extrait, sans rien omettre qui contredirait notre thèse:

Le Temps: Avez-vous constaté des irrégularités?

Andreas Gross: J'étais dans un bureau de vote situé au début de la Sibérie, une région plutôt libérale pour la Russie. Il y a beaucoup de nationalités qui vivent là. Ce ne sont donc pas les plus nationalistes ou les plus poutinistes. Techniquement, je n'ai pas assisté à des manipulations de listes ou à des doubles votes, comme cela a été rapporté dans d'autres régions. Cela dit, même s'il devait s'avérer que le scrutin s'est déroulé de manière éthique, la légitimité du résultat est ambiguë car le processus électoral est contestable.

- C'est-à-dire?

- L'opposition a été écartée du scrutin par le vote d'une nouvelle loi électorale. Pour être candidat aux législatives, un parti non encore représenté à la Douma doit ainsi réunir 200000 signatures et 2 millions d'euros. 7% des suffrages sont en outre nécessaires, contre 5% auparavant. Trois des quatre partis élus dimanche sont les œuvres de Poutine et du Kremlin. Le débat public a été dominé par l'argent et les ressources du pouvoir sortant. Une violence structurelle – et physique lors des récentes répressions de manifestations – s'est exercée sur la société civile et l'opposition.

- Un tel verrouillage était-il nécessaire?

- Absolument pas. Sans cela, le parti de Vladimir Poutine aurait sans doute obtenu 35 à 40% des voix, ce qui constitue déjà un socle solide. Poutine n'avait pas besoin de verser dans un tel autoritarisme, cela montre la nervosité et la faiblesse du pouvoir. Le Kremlin a une peur irrationnelle d'une répétition à Moscou

des révolutions géorgienne et ukrainienne. Il surestime l'influence de Washington et c'est pourquoi Poutine a développé un discours aussi agressif vis-à-vis des Etats-Unis et de l'Europe de l'Ouest. Ceci dit, ce score pourrait permettre au président de changer la Constitution. C'est très inquiétant. [...]

Notez que M. Gross dit n'avoir constaté aucun abus. Il était sur place pour vérifier la régularité du scrutin. Il n'a rien remarqué d'irrégulier. Cela semble le déranger. La Sibérie est une région libérale, dit-il, il y a diverses nationalités, etc. Ses préjugés sont si tenaces qu'il s'excuse de ne pas pouvoir raconter ces abus que la journaliste – et le monde – attendent qu'il révèle. Qu'importe! Il n'a pas vu d'abus, mais il n'en croit pas ses yeux. Le fardeau de la preuve repose sur Poutine: *même s'il devait s'avérer que le scrutin s'est déroulé de manière éthique*, dit M. Gross, autrement dit «même si, par impossible...»

Plus loin, il assure que *l'opposition a été écartée* au moyen d'une loi électorale. Pourtant cette loi, révèle le même Andreas Gross, a été votée démocratiquement. De telles lois existent dans plusieurs pays occidentaux. Aux Etats-Unis et en Angleterre le mode de scrutin rend très difficile l'émergence de plus de deux partis. Pourquoi préjuger de la malhonnêteté d'une loi électorale russe?

Trois des quatre partis élus dimanche sont les œuvres de Poutine et du Kremlin. Cette phrase affirme et nie en même temps qu'il y ait du multipartisme en Russie. On ne comprend pas bien qui est «le Kremlin». Et l'opposition «réprimée»? Que fait-elle, que veut-elle? Il y aurait sans doute beaucoup à dire mais, privé d'explications, le lecteur en reste à son préjugé négatif.

Puis M. Gross, très sûr de lui, parle de *violences physiques* contre l'«opposition». Mais l'article pourrait citer d'autres sources à propos des activités de M. Kasparov, par exemple. Dans une dépêche de l'agence russe Ria Novosti³, on apprend que *«Garry Kasparov, arrêté samedi dernier après la Marche du désaccord pour violation de l'ordre public, a été libéré jeudi, a fait savoir à Ria Novosti Mme Marina Litvinovitch du Conseil fédéral du FCU. «Il a été libéré un peu plus tôt que prévu», a-t-elle déclaré. (...) Garry Kasparov a été condamné à cinq jours de prison pour violation de l'ordre public, et organisation d'un cortège non autorisé.»*

Le Temps ne donne pas cette autre version des faits, à savoir que les au-

torités russes traitent bien et avec diligence des opposants qui enfreignent la loi. Bien sûr, dira-t-on, Ria Novosti n'est pas fiable. Mais il serait juste de soupçonner aussi Kasparov, opposant marginal, de vouloir jouer la victime après avoir provoqué les autorités.

Revenons à l'interview d'Andreas Gross, car le meilleur est pour la fin. Il reproche d'abord à Vladimir Poutine son *autoritarisme*⁴ (qu'il n'a lui-même pas constaté sur place), puis fait un aveu surprenant: *Le Kremlin a une peur irrationnelle d'une répétition à Moscou des révolutions géorgienne et ukrainienne. Il surestime l'influence de Washington.* Lisez bien. D'un côté, M. Gross montre que le président russe a d'excellentes raisons de craindre une ingérence étrangère dans le processus électoral – puisque deux pays voisins ont vu leur gouvernement renversé par des révolutions – mais, dans le même temps, notre conseiller national trouve cette crainte *irrationnelle*.

Non pas, M. Gross. Personne ne vous a empêché de faire votre travail d'observateur. Vous n'avez rien vu d'irrégulier. Vous avez pu rapporter librement ce que vous aviez vu et critiquer le gouvernement – et cependant vous criez à l'abus! Les Russes ont toute leur tête lorsqu'ils craignent l'influence américaine, qui vous a si bien rempli de préjugés que vous n'arrivez plus à raisonner à partir des faits.

Il est indigne de la neutralité suisse de cautionner, par l'intermédiaire d'un politicien envoyé comme «observateur», cette forme subtile, mais réelle, de propagande.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ La Russie et l'Occident ont une rivalité dont les causes remontent loin dans l'histoire. Aujourd'hui, en affaiblissant les Serbes par leur soutien de l'irréductibilisme albanais au Kosovo, c'est la Russie que visent les Etats-Unis et l'Union européenne. Les journalistes sont victimes de la propagande qui appuie cette lutte.

² La démocratie russe est déficiente à sa manière, qui n'est pas nécessairement pire qu'une autre. La démocratie française connaît aussi un «verrouillage» contre le Front national.

³ «Russie: Kasparov libéré après cinq jours de prison», Ria Novosti, 19:54, 29.11.2007.

⁴ L'accusation d'autoritarisme contre M. Poutine se fonde sur 1) son passé au KGB 2) son regard froid 3) des rumeurs invérifiées de meurtres de journalistes. Il faut être plus précis.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Bâtiment du Grand Conseil: on nous écrit

Fidèle lecteur de La Nation depuis plus d'un quart de siècle, j'ai lu avec grand intérêt vos propos sur le futur bâtiment du Grand Conseil dans le numéro du 18 janvier.

Il m'arrive, plus souvent qu'on ne l'imagine, de partager votre point de vue.

Comme président «administratif» du jury, je m'attacherai à conduire les débats dans de bonnes conditions et à veiller à ne pas «dénaturer l'ensemble», comme cela sera aussi le cas, je le crois, du conseiller d'Etat Marthaler, chargé du dossier.

Le Monde du lundi 14 janvier, consacre une page à un entretien avec

l'architecte Français Yves Lyon, qui vient de recevoir le Grand Prix de l'urbanisme 2007, décerné par le ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable. Dans cet article intitulé Relier les architectes au monde qui les entoure, il exprime ainsi ce que je ressens: «L'architecture aujourd'hui a du mal à exprimer autre chose qu'elle-même, à manifester un intérêt collectif. La discipline se replie sur elle-même parce que beaucoup de professionnels ont l'impression que les phénomènes urbains leur échappent. On ne s'intéresse qu'aux objets architecturaux, et non à l'espace qui les relie... L'urbanisme doit trouver

les moyens d'exprimer l'intérêt collectif et s'attacher en priorité l'espace public. Dans n'importe quel projet, il faut au minimum que l'espace public soit honorable.»

Cet espace public, en l'espèce, c'est la silhouette de la cité.

Ce bâtiment, siège du pouvoir vaudois dans la cité, me tient très à cœur et, même si je ne suis pas architecte, j'espère que je pourrai faire comprendre ce point de vue que partagent certainement beaucoup de Lausannois et de Vaudois. Je vous remercie de l'avoir exprimé publiquement, ce qui permet de nourrir le débat.

YVES CHRISTEN

Deuxième réforme de l'imposition des entreprises

Soumise au vote populaire le 24 février prochain, la deuxième réforme de l'imposition des entreprises réunit un ensemble de mesures destinées à améliorer le traitement fiscal des petites et moyennes entreprises. Comme trop souvent hélas, la campagne a débuté sur une bataille de chiffres, les opposants – socialistes et verts – cherchant à minimiser le nombre des contribuables bénéficiaires, le réduisant à moins de dix mille.

Or, c'est bien l'ensemble des entreprises et des indépendants qui bénéficiera de cette réforme, soutenue par la droite de l'échiquier politique et les cantons. Le projet prévoit en effet des améliorations destinées tant aux sociétés de capitaux – SA ou Sàrl – qu'aux sociétés de personnes (raisons individuelles), et vise avant tout à corriger un certain nombre de bizarreries fiscales qui pénalisent notamment les entreprises en phase de transition (remise d'exploitation, succession, etc.). Il est destiné expressément aux PME, qui constituent l'épine dorsale de notre économie et fournissent plus de deux millions d'emplois et plus des quatre cinquièmes des places d'apprentissage.

La double imposition économique figure au cœur du débat, qui frappe le

bénéfice réalisé par une personne morale (et déjà imposé auprès d'elle) lorsqu'il passe – sous forme de dividende – à son propriétaire. Cette double imposition alourdit sensiblement la fiscalité des bénéficiaires et place la Suisse à une peu enviable pénultième position en la matière, parmi tous les pays de l'OCDE. Pour améliorer cette situation, il est proposé de n'imposer que partiellement les dividendes distribués aux actionnaires possédant plus de 10% du capital de l'entreprise, à raison de 60% si la participation se trouve fiscalement dans la fortune privée de l'actionnaire et à 50% si elle se trouve dans la fortune commerciale. Les cantons demeureront libres de reprendre, dans leur législation, le dispositif fédéral. On relèvera que 17 d'entre eux ont d'ores et déjà instauré l'imposition partielle des dividendes, les cantons romands s'étant pour l'heure prudemment abstenus. Cette atténuation encouragera le retour dans le circuit économique des moyens qui, en raison d'une fiscalité trop lourde, sont conservés dans les entreprises. Contrairement à la litanie répétée par les opposants, le seuil de 10% du capital a été choisi, non pas pour avantager les «riches», mais pour réserver l'avantage aux entrepreneurs proprié-

taires de leur société, excluant les détenteurs de placements boursiers.

Parmi les mesures allégeant la fiscalité des personnes morales, la plus importante consiste en la possibilité accordée aux cantons de supprimer l'impôt sur le capital des sociétés lorsque l'impôt sur le bénéfice est au moins aussi élevé, comme l'a déjà fait l'impôt fédéral direct. Un autre élément vient corriger des anomalies du système en renonçant à imposer la restitution de capitaux qu'une personne a elle-même apportés à sa société (agios). L'extension de la notion de emploi doit permettre aux entreprises de différer l'imposition lorsque des actifs d'exploitation sont vendus pour en racheter d'autres qui n'ont pas exactement la même fonction. Cette mesure a pour but de favoriser la réorientation des entreprises et s'adresse aussi aux sociétés de personnes.

Pour les raisons individuelles et les sociétés de personnes, il est prévu de réparer une injustice introduite sous prétexte d'harmonisation fiscale. En effet, lors de la cessation d'activité, les bénéfices de liquidation sont ajoutés au revenu du dernier exercice, comme s'ils avaient été réalisés en une seule année, alors qu'ils sont généralement le fruit

d'une vie entière de travail et constituent souvent le capital retraite de l'entrepreneur. Grâce à la réforme, ils pourront être imposés à un taux réduit. Le même avantage sera accordé aux héritiers s'ils ne poursuivent pas l'exploitation. Doit également être corrigée l'imposition au titre des bénéfices virtuels réalisés (alors qu'il n'y a aucune rentrée d'argent) lors du transfert d'un bien de la fortune commerciale à la fortune privée, par exemple lorsque l'entrepreneur crée une société anonyme, mais conserve à titre privé son immeuble. La réforme permettra de différer l'imposition jusqu'à la vente effective de l'immeuble, soit au moment où les liquidités nécessaires pour payer l'impôt seront disponibles. Il sera aussi possible de différer l'impôt dans les partages successoraux, lorsqu'une partie des héritiers ne poursuit pas l'exploitation.

On le constate, cette réforme ne se limite pas à l'atténuation de la double imposition économique, mais améliore notablement le traitement fiscal des entreprises, et plus particulièrement des plus petites d'entre elles. Équilibrée, favorable à l'emploi et à la croissance, cette réforme mérite d'être vigoureusement soutenue.

JEAN-HUGUES BUSSLINGER

«L'humour, une fleur de la liberté»

Mercredi 14 novembre dernier, au Temple Saint-Gervais de Genève, M. Bernard Rordorf, professeur de théologie, donnait une conférence intitulée «L'humour, une fleur de la liberté».

L'exposé fut assurément brillant, le conférencier illustrant son propos de ses larges connaissances littéraires et théologiques. Et ce en toute modestie.

M. Rordorf a mis en exergue la distinction entre «rire de» et «rire avec». Selon lui, tandis que le «rire de», c'est-à-dire la raillerie, apparaît comme l'arme défensive de celui qui manque d'assurance, le «rire avec» est l'humour de celui qui a su se distancier

des choses de la vie, et notamment de son propre personnage. Cet humour-ci est un merveilleux outil de dédramatisation.

La distinction entre «rire de» et «rire avec» peut être parfois ténue. La discussion qui a suivi la conférence a permis de trouver comme critère de distinction celui de l'authenticité. Étymologiquement, l'authenticité est la *qualité de celui qui génère sa propre unité*. L'authentique, lorsqu'il rit, voit en l'autre un autre lui-même. En riant de l'autre, il rit de ses propres faiblesses et s'assume donc pleinement. L'inauthentique, quant à lui, lorsqu'il rit de l'autre, cherche à exorciser ses

propres faiblesses. C'est en cela qu'il ne génère pas sa propre unité.

Le soussigné a trouvé cette conférence brillante intellectuellement, mais malheureusement peu spirituelle. A décharge: ce n'était peut-être pas l'intention du conférencier de nourrir spirituellement ses auditeurs. A charge, tout de même: la conférence avait lieu dans une chapelle.

A propos de spiritualité: à la sortie de la conférence, le soussigné a engagé la discussion avec une jeune femme à l'allure estudiantine.

– Vous êtes de la paroisse?

– Non, non. Je suis venue pour écouter mon professeur; je suis étudiante en théologie.

– (étonné) Fort bien! Et d'où vous est venu l'intérêt pour la théologie?

– C'est culturel...

– Mais vous avez tout de même la foi?!?

– (sourir gêné) Oh, peut-être l'appel à un éveil que je n'ai pas encore osé m'avouer...

Etudier la théologie sans avoir la foi: la démarche de cette étudiante est certes admirable. On doit toutefois bien reconnaître qu'une faculté de théologie dont les étudiants n'ont pas la foi se distingue peu d'une faculté de lettres: l'Esprit y souffle moins fort que la bise sur le Plateau.

JULIEN LE FORT

Revue de presse

L'icône s'écaille

Par la plume de Mehdi-Stéphane Prin, 24 heures du 11 janvier éreinte le syndicat de Lausanne:

Avoir été candide! Avec cette explication, Daniel Brélaz voudrait nous faire avaler son incroyable cafouillage avec la défunte maison de paille. Comme si le syndicat de Lausanne, qui se vante si souvent de connaître par cœur ses dossiers, pouvait avoir été si naïf. Non, ... il s'est brûlé à force de vouloir mélanger gestion d'une ville et appétit politique. Le géant Vert signe ainsi la première gaffe de son double mandat fédéral et communal. Lors de l'apparition de la maison de paille, la Municipalité n'avait pas de choix. Elle devait faire démolir cette construction érigée dans la plus parfaite illégalité, et surtout par surprise.

Ce n'est certainement pas sous l'effet d'un «idéisme» hérité de sa jeunesse que Daniel Brélaz a choisi de faire trahir cette décision. A l'époque, il battait le pavé pour aller siéger au Conseil national. Il ne voulait pas prendre le risque de déplaire à certains membres des Verts. [...]

A-t-on vraiment pris conscience, à 24 heures, des ravages que causent la démocratie des partis et la brigade électorale, ou n'est-ce là aussi qu'un feu de paille?

Ph. R.

Bon signe

De Pascal Broulis, président du gouvernement vaudois, au sujet du dialogue entre politique et économie, dans *Le Temps* du 28 janvier:

Il faudra affronter le problème scolaire dans son implication avec l'emploi et repenser le stock de connaissances que l'enfant doit absorber avant de se lancer dans une formation supérieure. Sur ce point, un dialogue entre tous les partenaires concernés sera essentiel.

Puisse-t-il être entendu par tous ses collègues!

Ph. R.

Recherche suffrages, désespérément!

De retour à des préoccupations hévétiques, Marie-Hélène Miauton signe, dans *Le Temps* du 25 janvier, un article intitulé «Vote à 16 ans» où on peut lire notamment ce qui suit:

La commission des institutions politiques du Conseil des Etats vient de donner un préavis défavorable au droit de vote à 16 ans, s'opposant ainsi à son homologue du Conseil national. L'avenir du projet se décidera donc en plénum. [...]

Le débat fait rage sur l'opportunité et le bien-fondé de la démarche: les jeunes sont-ils assez matures pour voter, assez bien informés, assez indépendants d'esprit? Au fond, la question n'est pas là, car il est facile d'arguer que nombre de citoyens plus âgés ne sont pas munis non plus de toutes ces

qualités. Le seul argument imparable, c'est la concordance des droits et des devoirs. D'ailleurs, le législateur qui avait admis le droit de vote à 18 ans en 1980 a adapté aussi l'âge de la majorité civile en 1996. Oserons-nous le faire bientôt dès 16 ans? Toute l'incohérence du raisonnement est d'ailleurs contenue dans le fait d'accorder le droit de vote mais pas l'éligibilité.

Si c'est à 18 ans que l'on est majeur, que l'on peut se marier et passer le permis de conduire, que l'on est appelé au service militaire, c'est donc à cet âge seulement que l'on est responsable de ses actes. Permettre aux jeunes d'accéder aux décisions qu'ils ne sont pas en mesure d'assurer légalement relève du pur populisme. [...]

La masse électorale informe se verrait ainsi augmentée, autant que les basses flagorneries pour s'en attirer les faveurs, et à la mesure d'une dilution supplémentaire du pouvoir politique du peuple dit souverain. Ce n'est pas de cela dont le pays a besoin.

Ph. R.

Alerte: la Suisse est en retard!

C'est ce que nous apprend *Migros Magazine* du 21 janvier sous le titre: «Bébés hors mariage: la Suisse en marge»:

[...] En 2007 et pour la première fois, les naissances hors mariage ont été

majoritaires en France (50,5%). Dans les pays scandinaves, ce taux grimpe jusqu'à 60%. En Suisse, la proportion reste faible: on compte environ 18% d'enfants conçus hors mariage. [...]

La journaliste Mélanie Haab recueille à ce sujet les réflexions de M. Eric Widmer, professeur de sociologie à l'Université de Genève:

[...] La France est en retard sur les pays scandinaves, où 6 enfants sur 10 naissent hors mariage. Même dans les pays catholiques, la tendance est à la hausse, comme en Espagne où le taux atteint 27%. La différence s'explique surtout par les politiques familiales mises en place. [...]

Comment donc expliquer que la Suisse avec son taux de 18% soit «tellement en retard»?

[...] Le mariage a surtout une dimension instrumentale. On est dans un système de politique familiale libéral, il offre une garantie pour le père dont le statut légal est très faible. Hors mariage, il a peu de droits et l'enfant ne porte pas son nom. Il faudrait une modification de la législation pour voir évoluer significativement le taux. [...]

La solution est pourtant simple: il suffirait de lancer une initiative pour supprimer le mariage, et la Suisse atteindrait un taux de 100%, en avance sur toute l'Europe. Allons, un peu d'audace, Professeur!

E. J.

La compétition est-elle «de droite»?

Marinette Matthey, notre linguiste dominicale bien-aimée, se met à examiner à la loupe certains mots «tendance». Dans sa chronique du *Matin Dimanche* (le 18 novembre), elle s'attaque à «décomplexé». Elle se demande ce qu'est une «droite décomplexée»: «Pour la droite, c'est clair. Avant, elle avait un peu honte d'affirmer que l'égalité n'est pas de ce monde, que la compétition est un principe de base dans les rapports humains, que ce principe est sain. Honneur aux forts, que les faibles se débrouillent. C'est une idéologie de droite».

Nous reconnaissons-nous dans les figures idéologiques que Marinette Matthey attribue à la droite «décomplexée»?

Nous n'avons jamais eu dans ces colonnes beaucoup de complexes, nous sommes du genre affirmatif et n'éprouvons nul besoin de nous «décomplexer».

Oui, l'égalité n'est pas de ce monde (et de l'autre encore moins!). Oui, l'égalité est une fiction liée à un défaut d'information; elle n'est ni une propriété ni un droit des personnes. A sa plus haute teneur en existence, elle est

un rapport quantitatif rare (sauf en mathématiques), une convention parfois utile, une abstraction commode, un synonyme malheureux de «justice» ou de «respect».

La question de la compétition est plus délicate. Nous admettons que la compétition joue un rôle dans la construction des personnes et des communautés, mais nous n'en sommes pas fanatiques. Elle vaut comme moyen, non comme fin. Elle résulte de la nature sociale de l'homme qui ne peut survivre sans le secours de ses congénères, ni vivre sans lutter ou coopérer avec autrui.

La compétition est de nos jours prônée, dans le sport évidemment, et dans l'économie sous la forme de la concurrence. Bien qu'elle soit mal vue à l'école, elle n'en demeure pas moins vivace. Elle inspire le libéralisme politique.

La fin des êtres est d'accomplir leur nature, de devenir parfaitement eux-mêmes. Les animaux, dans leur ordre, atteignent la perfection avec une facilité déconcertante. A moins d'être dénaturés, ils accomplissent des gestes parfaits. Les humains, eux, tendent à la dis-

inction, à l'individualisation. Comme une vie courte et limitée leur est assignée, ils peinent à atteindre leur perfection. Ils ne parviennent à la plénitude qu'en de rares instants. Ils ne trouvent pas ce qu'ils cherchent. Grains de sable minuscules, ils ont soif d'infini. Ils ne se connaissent jamais entièrement, ils restent opaques à eux-mêmes.

La compétition comporte cet avantage qu'elle permet aux personnes de se comparer et de se situer. Elle leur offre des modèles et les aide à comprendre ce qu'ils pourraient devenir, en quoi il leur est possible de se dépasser.

La compétition déstabilise. Elle secoue les gens de leur quiétude, les confrontant à leur insuffisance.

En tant que moyen de s'orienter dans l'existence, la compétition est précieuse. Par son concours, l'homme atteint à une perfection relative.

Quand elle devient à elle-même sa propre fin, la compétition nuit. La concurrence qui n'améliore plus les produits ne sert à rien. Il importe peu d'être le premier quand la lutte pour parvenir au premier rang empêche une progression qualitative. Ainsi faire carrière peut-il nuire à l'exercice d'un métier. L'énergie dépensée et les intrigues nécessaires en vue d'obtenir une position toujours plus élevée nous font négliger notre tâche à tel point que si nous n'y prenons pas garde, nous perdons notre savoir-faire à force de nous concentrer sur notre ascension.

La compétition nous enferme dans l'envie. En nous comparant sans cesse, nous jouons sur le terrain d'autrui. Nous désirons ce qu'il désire, nous nous conformons à son jeu, c'est lui qui dirige la partie. Nous ratons notre individualisation, nous nous éloignons de notre but, nous ne nous distinguons plus vraiment.

Il arrive paradoxalement que l'envie de surpasser les autres nous empêche d'exceller dans la tâche qui nous est impartie.

A un niveau plus modeste, certains écoliers cessent d'apprendre quoi que ce soit et de progresser sur le chemin de la connaissance s'ils ne pensent qu'à rivaliser avec leurs condisciples ou à imiter le modèle magistral. La coopération et le dialogue apportent plus.

Quand nous maîtrisons suffisamment une tâche, nous nous extrayons de la compétition pour ne nous comparer qu'avec nous-même. C'est un signe de force et d'assurance. Nous nous éloignons des modèles que nous nous sommes donnés pour mieux suivre notre propre chemin. Cette opération difficile, il est donné à peu de gens de la réussir. Certains grands artistes y sont parvenus, encore que très imparfaitement à leurs propres yeux.

Dans presque tous les sports, même si la performance quantitative prime, la beauté du geste ne relève pas de la compétition. Certains athlètes, alors qu'ils n'ont pas remporté toutes les médailles désirables et battu tous les records imaginables, demeurent dans les mémoires grâce à l'élégance de leur style, leur panache, leur coup de patte presque animal. Ils ont imposé leur marque personnelle.

Il est juste que les jeunes gens se livrent sans réserve à la compétition. Elle les fait mûrir. Ensuite, avec l'âge, l'expérience et la maîtrise, il est préférable de s'en détourner.

Nous nous apercevons que nous n'avons pas répondu à la question posée en titre. Peu importe. Que la compétition soit de gauche ou de droite nous indiffère, tant que nous en tirons profit au moment voulu.

JACQUES PERRIN

Une excellente chronique historique

Il faut savoir gré à la rédaction du journal *24 heures* d'avoir rétabli une chronique historique régulière dans les colonnes du quotidien vaudois. Autrefois rédigée par le regretté Jean-Pierre Chuard, cette rubrique a été confiée à Olivier Meuwly, historien bien connu et fin connaisseur de la politique, tant cantonale que fédérale.

Nous avons retenu plus particulièrement deux articles parus l'année passée et qui mentionnent la Ligue vaudoise, le premier sur la présidence du Conseil d'Etat et le second sur Paul Chaudet.

Présidence du Conseil d'Etat

Sous le titre «Un président pour le Conseil d'Etat: l'essai manqué de 1954» (*24 heures* du 12 février 2007), M. Meuwly tire un parallèle entre le milieu du XX^e siècle et le début du XXI^e. En 1952, la Ligue vaudoise a lancé une initiative populaire pour une meilleure coordination des départements cantonaux. Le texte réunit les signatures nécessaires et il est soumis au vote du peuple le 24 octobre 1954. L'initiative est cependant refusée par plus de 70% des votants.

La présidence du Conseil d'Etat réapparaît sous une forme édulcorée un demi-siècle plus tard, dans la nouvelle Constitution cantonale de 2003. Citons à ce propos la conclusion de l'article de M. Meuwly:

Tout à coup, l'analogie entre la syndicalité communale et une présidence renforcée du Conseil d'Etat se transforme en planche de salut pour un gouvernement engoncé dans la crise! L'idée s'imposera cette fois, même si le président du Conseil d'Etat ne disposera pas d'un pouvoir aussi étendu que celui dont rêvaient les gens de la Ligue...

Constatons tout de même qu'une bonne idée parvient parfois à s'imposer, au bout d'une cinquantaine d'années!

Paul Chaudet

Plus récemment, la chronique de M. Meuwly a rappelé les mérites d'un sympathisant de la Ligue vaudoise devenu conseiller fédéral: «Paul Chaudet, un homme d'Etat sous-estimé» (*24 heures* du 12 novembre 2007). L'article met en évidence les hauts faits de la carrière de

M. Chaudet et plusieurs passages méritent la citation:

Pourtant, Chaudet est une personnalité à multiples facettes, dont la capacité visionnaire a souvent été occultée. Ses débuts en politique sont révélateurs: dans les années 1930, c'est aux côtés de la Ligue vaudoise qu'il s'impose dans le débat public, en luttant contre un impôt fédéral sur les vins.

Et son amitié pour la Ligue, il ne la reniera jamais, malgré les réticences de son parti, et soutiendra l'initiative lancée par cette organisation pour le rétablissement de la démocratie en 1949, contre le parlement. Sa victoire assiera sa notoriété, et assurera son accession aux plus hautes fonctions, après le retrait de Rodolphe Rubattel. (...)

Citant autant Druey que Regamey, il ose dénoncer «l'emprise constante et anonyme de l'Etat» centralisateur et, simultanément, plaider pour la primauté du politique, dégagé de la proportionnelle de fait qui régit le Conseil fédéral.

Et Olivier Meuwly de conclure à propos de M. Chaudet:

S'il reste fidèle au patriotisme, aux vertus de la neutralité dans un «monde qui s'internationalise», au fédéralisme comme garant de la survie de la démocratie suisse, il défendra avec fougue le droit du tiers-monde à la prospérité.

L'affaire dite des avions Mirage a contraint M. Chaudet à démissionner du Conseil fédéral, mais sa carrière d'homme d'Etat n'en demeure pas moins digne de mémoire.

* * *

La rubrique de M. Meuwly s'appelle «le rétroviseur». Cet instrument est indispensable sur la route, mais il n'est pas moins utile en politique. La connaissance du passé permet de mieux comprendre le présent, voire de préparer l'avenir. Merci au chroniqueur de *24 heures* de nous rappeler chaque semaine l'utilité de l'histoire et des historiens.

ANTOINE ROCHAT

P.S.: Nous apprenons la suppression de la chronique historique de M. Meuwly et nous le regrettons vivement. Nous espérons que la rédaction de *24 heures* rétablira une rubrique historique, sous une forme ou une autre.

Le Coin du Ronchon

Moritz Leuenberger, city manager

«Durant les vacances d'été, j'ai garé ma voiture devant un musée pour aller y chercher un livre que j'avais commandé [...]. Lorsque je suis retourné à la voiture quelques minutes plus tard, un monsieur sympathique m'informe que j'aurais dû mettre de l'argent dans le parcomètre, mais qu'il l'a fait à ma place.»

Ces quelques lignes, vous l'aurez deviné, sont de la plume de M. Moritz Leuenberger. Ce dernier a en effet choisi de s'exprimer très ouvertement, sur son blog personnel, au sujet de cette anecdote survenue l'été dernier en ville de Zurich et révélée par la presse il y a quelques jours.

Les premières réactions se sont focalisées sur la faute professionnelle du policier – le «monsieur sympathique» – qui aurait dû verbaliser le conseiller fédéral au même titre que n'importe quel citoyen. Les lecteurs qui ont le bon goût de n'être que moyennement démocrates accueilleront cette critique avec un haussement d'épaules.

En réalité, cette péripétie futile offre plutôt quelques occasions de se réjouir. Parce qu'un pays où un membre du gouvernement peut ainsi aller faire ses courses sans escorte policière est encore un heureux pays. Parce que l'on constate que la plus grande métropole de Suisse reste parfaitement accessible en voiture. Mais aussi parce que – et c'est bien sûr la première idée qui nous est venue à l'esprit – il est délicieusement amusant d'apprendre que le mi-

nistre qui veut augmenter massivement le prix de l'essence et installer des péages urbains pour obliger les citoyens à utiliser les transports publics se déplace lui-même en voiture pour se rendre en ville. Et que l'on ne vienne pas nous dire qu'il s'agit d'un cas isolé puisque M. Leuenberger avoue lui-même: «En tant qu'automobiliste, on ne me ménage pas. J'ai déjà payé un bon nombre d'amendes à Zurich.» Ce qui signifie aussi, accessoirement, que c'est de façon régulière et répétée qu'il enfreint les règles de la circulation.

Enfin, toujours dans ces fameuses confessions électroniques empreintes d'une déconcertante naïveté, on lit que M. Leuenberger a tenté de se justifier face à son interlocuteur: «Au cours de la conversation, j'ai dit que je n'avais pas à payer de taxe de stationnement puisque j'effectuais un transport de marchandises.»

Relisez cette dernière phrase. Pincez-vous pour voir si vous êtes bien réveillé. Est-ce à dire que les personnes qui prévoient de revenir à leur voiture avec au moins un livre dans les mains sont désormais dispensées de verser leur obole à l'horodateur local? Et dispensées aussi, logiquement, de toute taxe et de tout péage? Eh bien... Voilà une idée qui promet réellement de redynamiser le commerce au centre-ville, encore bien mieux que n'importe quel *city management!*

LE RONCHON